



## DECISION

N° 423/MES/DC/SGM/DPAF/SGRHTE/DPRFDS/SA

### PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DES EXAMENS ET CONCOURS PAR INTERIM

#### LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

**SOMMAIRE :**  
Nomination d'un Directeur  
des Examens et Concours  
par intérim

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, modifiée par les lois n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu la loi n° 2015-18 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant Statut général de la fonction publique, modifiée et complétée par la loi n° 2017-43 du 02 juillet 2018 et la loi n° 2018-35 du 05 octobre 2018 ;
- vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;
- vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des Ministères, modifié par le décret 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-569 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, modifié par le décret n° 2023-622 du 06 décembre 2023 ;
- vu l'arrêté n° 127/MESTFP/DC/SGM/DPAF/DEC/CJ/SA/039 SGG22 du 05 octobre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Examens et Concours ;

Pour les nécessités de service ;

  
**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur **BIAO KARIMOU Inoussa**, Fonctionnaire de l'Etat, numéro matricule 42042, Professeur Certifié de la catégorie A, échelle 1, échelon 11, est nommé Directeur des Examens et Concours par intérim au Ministère de l'Enseignement Secondaire.

**Article 2** : La présente décision, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publiée au Journal Officiel.

Cotonou, le 08 juin 2026

  
**Adyémi Clément KOUCHADE**  
Ministre de l'Enseignement Secondaire

**AMPLIATIONS** : PR : 01 – CNE : 01 - MES : 04 – CAB : 02 – SGM : 01 – IGM : 01 – DEC : 01 – DPAF : 03 –  
INTERESSE : 01 – DOSSIER : 01.

